

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE</p>	<p>PROCÉDURE D'IMMATRICULATION DES CANOTS DE PLAISANCE</p>	 <p>DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE</p>
<p>Référence : PRO-DGMF-02-01 Version:01</p>		<p>Page 1 sur 2</p>

1. Objet :

Cette procédure précise les pièces nécessaires pour une demande d'immatriculation des canots de plaisance et constituant le dossier à présenter auprès du chef de Service de la Marine Marchande du port d'attache (SMM) pour l'immatriculation des canots de plaisance.

2. Pièce constituant le dossier susvisé :

- ✓ Accord de principe de construction délivré par la DMM (si l'unité est construite au Maroc) ;
- ✓ Formulaire de demande d'immatriculation (à télécharger) ;
- ✓ Demande d'agrément de nom avec cinq propositions classées par ordre de préférence (à télécharger) ;
- ✓ Le certificat ou contrat de construction précisant les matériaux de construction, les caractéristiques tout en indiquant la marque, le modèle et le N° de série de l'unité et le coût de construction si **l'unité est nouvellement construite au Maroc** ;
- ✓ Originale de la facture d'achat **pour les unités neuves** ou contrat de vente signé et légalisé **pour les unités de seconde main** ;
- ✓ Originale de l'attestation d'importation de l'engin concerné délivré par l'Administration de la Douane et la facture d'achat du moteur dans le cas où l'unité est importée de l'étranger ;
- ✓ Attestation de radiation du pays d'origine si **l'unité est de seconde main** ;
- ✓ Copie des papiers de bord si **l'unité est de seconde main** ;
- ✓ Copie de déclaration de conformité délivrée par le constructeur **pour les unités neuves importées de l'étranger ou construite au Maroc**; en cas d'absence, procéder à l'homologation du modèle de l'unité ;
- ✓ Déclaration de propriété établie auprès du tribunal de commerce du port d'immatriculation pour les navires supérieurs à 10Tx;
- ✓ Formulaire de soumission pour les navires supérieurs à 10Tx (à télécharger).
- ✓ Bulletin et quittance de paiement relatifs à la rémunération des services rendus par le ministère de l'équipement et des transports. (voir arrêté conjoint du ministre de l'équipement et des transports et du ministre de l'économie et des finances n° 1000-10 du 19 rabii II 1431 (5 avril 2010) fixant les tarifs des services rendus par le ministère de l'équipement et des transports / Direction de la Marine Marchande, B.O N° : 5852) ;
- ✓ Photocopie de la C.I.N du propriétaire pour une personne physique ;
- ✓ **Dossier juridique de la société acquéreuse :**



MINISTERE DE
L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT ET DE
LA LOGISTIQUE

PROCEDURE D'IMMATRICULATION DES CANOTS DE PLAISANCE



DIRECTION
DE LA MARINE
MARCHANDE

Référence : PRO-DGMF-02-01
Version:01

Page 2 sur 2

- Le statut de la société avec le P.V portant souscription et versement du capital social, signés légalisés et enregistrés ;
 - Le P.V nommant le ou les gérants pour une SARL et le président et les membres du Conseil d'Administration pour une S.A ;
 - La déclaration d'inscription de la société sur le Registre de Commerce.
-
- **Documents délivrés par le SMM :**
 - ✓ P.V de mise en service ;
 - ✓ Certificat de mesurage ou de jaugeage ;
 - ✓ Bulletin de versement.